

ÉDITO

par Evelyne COUILLEROT, Présidente
et Violaine GILLET, Vice-présidente



Au cours de cette session, les élu(e)s du groupe Gauche 71 sont intervenu(e)s pour rappeler combien la question de la pérennité des services publics est déterminante pour l'avenir de nos territoires. Le contexte est particulièrement inquiétant : pas un jour depuis cette rentrée sans qu'un Ministre n'évoque ici des retraits de postes, là des suppressions de moyens ou ailleurs des « redéploiements de missions », doux euphémisme pour porter une entaille de plus dans le pacte républicain. Le Département est particulièrement concerné pour les moyens accordés à la santé, à l'éducation, à l'insertion et à l'emploi. A l'heure où les plans nationaux, qui se résument trop souvent au recyclage de dispositifs déjà engagés et remaquillés, se multiplient ; le Conseil départemental devra se positionner pour continuer à exiger de maintenir ses propres interventions. Celles-ci sont primordiales pour l'accès de tous les habitants à des services indispensables au maintien de la cohésion sociale et territoriale.

Cette exigence est en permanence portée par les élu(e)s du groupe Gauche 71.

Les décisions principales de cette Assemblée

Pour l'aménagement du territoire

RCEA : convention lançant une nouvelle phase de travaux de 2019 à 2024 pour la réalisation de 30 nouveaux kilomètres à 2x2 voies (90 % de l'itinéraire total sur les deux branches) : 358 M d'€ d'investissement, avec 58 M d'€ du Département et de la Région, et 10 M d'€ des collectivités locales, la participation de l'ensemble des collectivités passe à 40 %.

Pour les solidarités en matière de dépendance

Création d'un service d'accueil familial sous forme de portage salarial : une nouvelle solution pour développer cette forme d'accueil des personnes en perte d'autonomie, en encourageant, par un appel à projets, le salariat des accueillants, mutualisé par une structure support.

Attribution d'une subvention **d'équipement exceptionnelle de 1 M d'€ à l'EHPAD de Marcigny.**

Présentation du rapport d'activité 2016 de la Conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie.

Pour l'insertion

Participation du Département au fonctionnement des 6 Régies de quartiers ou de territoire de Saône et Loire : Aides attribuées pour les Régies de Mâcon (18 095 €), de l'Ouest Chalonnais (70 014 €), de Chalon Pré Saint-Jean (55 408 €), du Bassin Minier (43 086 €), de la CCM (92 500 €) et d'Autun (18 200 €). Cette aide comprend, selon un nouveau règlement, les postes d'insertion pour les chantiers et ateliers d'insertion.

Pour l'éducation

Vote des critères de calcul pour les dotations de fonctionnement aux collèges et des tarifs de restauration du Département pour 2018.

Pour l'environnement

Conventions de partenariat permettant au Département de céder à deux unités de méthanisation les herbes issues des campagnes de fauchage.

Lancement du financement 2018 des travaux des interconnexions de secours en eau potable, portés par le Sydro 71.

Les élu(e)s du groupe Gauche 71 ont voté favorablement l'ensemble de ces rapports.

Les décodeurs : positions, controverses et débats

RCEA : remettre les pendules à l'heure

Evelyne Couillerot, au nom des élu(e)s du groupe Gauche 71, a rappelé combien le nouveau plan annoncé devait à son prédécesseur, le plan de relance acté en 2013 sous les majorités nationales et départementales précédentes. Un plan qui a permis de réaliser 40 kilomètres à 2x2 voies, terminés en 2020, et qui a ouvert la porte à une réalisation de l'ensemble de l'itinéraire préservant la gratuité pour les usagers. Si à cette époque, on avait écouté les tenants de l'autoroute expliquant que la RCEA achevée sous crédits publics et demeurant gratuite était impossible, où en serions-nous maintenant ? Bienvenue aux convertis, qui sont maintenant satisfaits de voir la RCEA aménagée totalement par la puissance publique. On se souvient encore que l'actuel Président du Département avait qualifié les 209 M d'€ injectés à partir de 2013 de « coups de peinture ». Ça faisait cher le pot.

EHPAD : « 155 places créées » ?

Le Président s'est bien vite approprié un bilan à son avantage en matière de création de places en EHPAD, parlant de 155 « nouvelles places créées » depuis son arrivée. Force est de constater qu'il mélange, par abus de langage, places créées et places installées. La distinction est pourtant de taille. Ces 155 places ne sont que le déploiement de places autorisées par l'ARS pour la rénovation de tel ou tel EHPAD, des places dites donc « installées ». 261 l'ont été entre 2011 et 2015. Il reste donc encore du chemin à faire en la matière pour la majorité actuelle. Quant aux véritables nouvelles places attribuées par l'ARS, pour rappel, 52 l'ont été en 2012, et aucune depuis, sauf à considérer les 6 liées au projet de l'EHPAD de Marcigny. Nous sommes encore loin du compte et nous le déplorons.

Le monde global de l'EHPAD de Marcigny

Interrogée par Elisabeth Lemonon sur les modalités d'attribution et leur cohérence avec le règlement départemental de la subvention de 1 M d'€ pour l'EHPAD de Marcigny, la Vice-présidente en charge de l'autonomie a tout simplement répondu que ce montant était « global dans sa globalité ». La question méritait d'être posée au vu du flou de la réponse, le million intégrant finalement l'application du règlement classique, ce qui aurait dû figurer dans le rapport.

Polémique inutile 1 : sécheresse de propos envers la Région

En préambule, le Président a voulu attirer l'attention sur la sécheresse qui sévit dans le monde agricole et entame déjà les réserves des récoltes printanières. Mais sans oublier de pointer un soi-disant manque d'initiative de la Région. Or, celle-ci a bien préalablement engagé des démarches de concertation avec le Département pour réfléchir à un cadre d'action. Malheureusement, celui-ci, tant pour le Département et la Région, est contraint et interdit des aides directes. Il aurait donc fallu, plutôt que de sombrer dans une basse polémique, montrer un front commun de pression pour activer auprès de l'Etat le classement en calamité agricole, seul à même de déclencher des soutiens exceptionnels. Mais une fois de plus, la tentation de l'exécutif départemental de céder à de la communication, accusant les autres de ne pas faire, a été plus forte. Curieusement, le Président LR de Côte d'Or - par ailleurs opposant à la Région - a agi de la même manière, ce qui laisse à penser qu'une dénonciation politicienne a bien été orchestrée sur le dos du désarroi du monde agricole.

Polémique inutile 2 sur la gratuité des transports pour meubler

Quand il y a si peu de rapports (32) dans une Assemblée départementale, la technique employée est de « meubler » pour l'étirer et lui donner un semblant de teneur. Créer de la polémique fait partie de cette méthode : les élus ont ainsi eu droit, après la sécheresse, à une digression de plus sur la question de la gratuité des transports scolaires, lesquels ont été transférés à la Région Bourgogne-Franche-Comté depuis un an. Le principe serait tout à coup de nouveau menacé, alors que la Région n'a pas arrêté son dispositif avec l'harmonisation nécessaire des services propres à chaque département. C'est une conversion de plus à souligner : dans l'opposition, les mêmes faisaient la leçon sur le « rien n'est gratuit » et défendaient au nom de la responsabilisation, la nécessité d'une participation pour chaque enfant, que la gauche a abolie en 2004. Evelyne Couillerot a rappelé

Questions au Préfet : 7 questions par groupe, sous une apparence d'équité, une réalité plus complexe.

Dans les faits les questionnements de la majorité se sont étirés sur 28 minutes, pendant que les 7 interventions de notre groupe se synthétisaient en 14 minutes. On ne peut imaginer une impréparation telle que les questions ne soient pas préparées, nous suggérerons donc (en 2019) pour aider le Président à gérer le temps de parole, un minuteur comme à l'Assemblée nationale lors des questions au Gouvernement : 2 minutes maximum et on coupe le micro !

Les élu(e)s du groupe Gauche 71 ont néanmoins pu interpeller le Préfet sur plusieurs questions d'actualité relevant elles de la politique gouvernementale, objet véritable d'une séance en présence du représentant de l'État. Les services publics (fermeture prévue de 8 trésoreries en Saône-et-Loire, retrait des postes d'enseignants et des moyens pour l'éducation, suppression des contrats aidés) ont constitué le cœur de leurs interventions. La situation et l'accompagnement des mineurs non accompagnés ont été également abordés, ainsi que la fiscalité des communes avec la suppression de la taxe d'habitation, la crise agricole et le déploiement de la 4G sur certaines zones.

Prochaine Assemblée départementale le 15 novembre 2018